



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de ce qui suit :

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 20 décembre 2018 par sa résolution 18-12-431, le règlement n° 269-18 édictant le du schéma d'aménagement et de développement révisé (troisième génération) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en remplacement du règlement n° 252-17.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur-général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2250 ou via l'adresse courriel plaliberte@mrcdescollines.com

Avis public donné le 9 janvier 2019 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Patrick Laliberté
Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim